

PROGRAMME DE RESTRUCTURATION ET DE MISE À NIVEAU DE L'AFRIQUE CENTRALE (PRMN)

Fiche numéro 02/01
Date: 09/2017



Décision: 2014/347-458



OBJECTIFS

Contribuer à la dynamique de compétitivité et d'intégration régionale des unités de production, la croissance des industries et de l'emploi, l'accès aux marchés régionaux et internationaux des produits manufacturiers de l'Afrique centrale dans le contexte du processus de libéralisation et d'ouverture des économies.

↓
Développement régional

↓
Compétitivité

Intégration régionale

↓
Croissance industries et emploi

CONTEXTE

La caractéristique économique la plus notable de l'Afrique Centrale est l'abondance des matières premières. Cependant, les pays de la région affichent un manque énorme dans les moyens de transformation de ces matières, et ce malgré les efforts des institutions régionales. Bien qu'il y ait des différences importantes en ce qui concerne le tissu industriel de ces pays, il demeure insuffisamment développé, peu diversifié et ne permet pas de répondre à la demande du marché régional. La région de l'Afrique Centrale est aussi caractérisée par un secteur privé marqué par la faiblesse de la compétitivité des entreprises et la difficulté d'accès au financement. Ce secteur manufacturier ne contribue que faiblement au PIB. L'environnement dans lequel les entreprises opèrent reste peu favorable au développement du secteur privé. A cet effet, le Document de Stratégie Régionale du 10ème Fonds Européen de Développement (FED) pour l'Afrique Centrale a mis l'accent sur l'intégration économique et la mise en œuvre de l'Accord de Partenariat Economique (APE) pour lesquels le Programme Indicatif Régional (PIR) avait alloué près de 65% de ses ressources. Le Programme d'Appui au Commerce et à l'Intégration Economique (PACIE), financé par l'Union européenne (UE), se propose de soutenir la dynamique de l'Afrique Centrale vers la réalisation de sa vision d'intégration économique régionale et son insertion durable dans l'économie mondiale. Le Programme de Restructuration et de Mise à Niveau (PRMN) de l'Afrique Centrale fait partie intégrante de la composante 2 du PACIE (Compétitivité, Commerce et Marché Commun) et vise à contribuer au renforcement des capacités productives de l'Afrique Centrale, afin que la sous-région puisse faire face, de manière soutenue, au double défi de l'intégration régionale et mondiale. Il couvre sept pays de l'Afrique Centrale : Cameroun, Gabon, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, République du Congo, Sao Tomé-et-Principe et Tchad.



GEO

- » Cameroun
- » République Démocratique du Congo
- » République du Congo
- » Gabon
- » République Centrafricaine
- » Tchad
- » Sao Tomé & Principe



PÉRIODE D'EXÉCUTION

- » Décembre 2014 - Août 2018



BUDGET

- » 6.300.000 €
- » Instrument: 10ème FED
- » Contribution CE: 100%



BÉNÉFICIAIRES

- » Ministères sectoriels
- » Administration concernées
- » Secteur privé
- » Société civile
- » Secteur bancaire et financier



MAITRE D'OUVRAGE

- » CEMAC



EXECUTION TECHNIQUE

- » ONUDI



CONTACT

- » Nadia.NAGTI@eeas.europa.eu

RÉSULTATS ET ACTIVITÉS À POURSUIVRE

Composante 1 : Renforcer les capacités institutionnelles régionales en matière de mise à niveau et d'appui au secteur privé

- 1.1 Renforcement des capacités de la CEMAC et de la CEEAC (formulation d'une stratégie commune d'amélioration de la compétitivité au niveau intégrant les chaînes de valeur transfrontalières, appui à l'harmonisation des textes de la sous-région en matière d'appui aux entreprises et de développement du secteur privé)
- 1.2 Appui à la conception et mise en œuvre d'un système standardisé de collecte, traitement et échange de données industrielles.

Composante 2 : Renforcement des capacités des structures d'appui et d'encadrement du secteur privé

- 2.1 Renforcement des capacités des consultants nationaux et du marché de conseil (étude sur offre et demande en Business Développement Services (BDS) et identification des secteurs prioritaires à renforcer, développement d'une base de données sous régionale des consultants)
- 2.2 Renforcement des structures et des services de facilitation d'accès des PME au financement (plan d'action par pays, mise en réseau des institutions financières de la sous-région en charge d'accompagnement des PME en accès au financement.

Composante 3 : Renforcement des capacités des structures d'appui et d'encadrement du secteur privé

- 3.1 Renforcement des capacités institutionnelles des ministères chargés de l'industrie, des PME, du Patronat, des associations professionnelles et institutions financières pour l'élaboration et le suivi du programme (analyse du tissu institutionnel de chaque pays, promotion du dialogue tripartite pouvoirs publics-secteur privé-société civile, renforcement des capacités nationales en matière de création d'entreprises et de mise à niveau)
- 3.2 Mise en place d'organes de management, de référentiels et d'instruments de gestion du programme
- 3.3 Appui à la formulation d'un programme national de mise à niveau ou d'un programme d'appui à la compétitivité du secteur privé
- 3.4 Appui à l'entrepreneuriat et à la mise à niveau de l'environnement des affaires (appui à la simplification et vulgarisation de cadre réglementaire de promotion de l'entrepreneuriat et de développement du secteur privé, développement de la culture entrepreneuriale.
4. Programme pilote de mise à niveau et d'appui à la compétitivité des entreprises
 - 4.1 Formulation du diagnostic stratégique de mise à niveau pour le compte des entreprises positionnées sur les filières prioritaires réalisation des pré-diagnostic et diagnostics stratégiques de mise à niveau, accompagnement dans la mise en œuvre des plans de mise à niveau, suivi et évaluation des effets escomptés des plans de mise à niveau
 - 4.2 Accompagnement à titre pilote de nouveaux entrepreneurs (développement de programmes de formation et d'accompagnement des jeunes entrepreneurs, coaching de jeunes entrepreneurs)